



Le 31 mai 2013

La MEPLF soutient la nouvelle approche de l'UE en faveur des autorités locales dans la politique européenne de développement

Les associations membres de la MEPLF se félicitent de la nouvelle étape franchie par la Commission européenne vers la reconnaissance de la spécificité de l'action des acteurs locaux dans la conduite des politiques de développement.

Dans sa communication publiée le 15 mai 2013, intitulée « Accorder une autonomie accrue aux autorités locales dans les pays partenaires pour une meilleure gouvernance et des résultats plus concrets en matière de développement », la Commission Européenne reprend en grande partie les propositions des élus locaux français visant à reconnaître le rôle clé des collectivités locales, des pays d'Europe comme des pays partenaires, dans la réalisation des objectifs du développement.

En effet, les élus locaux français ont insisté à de nombreuses reprises sur l'importance d'identifier et d'apporter des réponses aux défis auxquels sont confrontées les autorités locales des pays partenaires, notamment une croissance inclusive et l'accès aux services de base, l'urbanisation rapide, l'adaptation au changement climatique, mais aussi la diversité culturelle.

Ils partagent ainsi les conclusions de cette communication mettant l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles des autorités locales, la promotion d'une approche territoriale du développement et le soutien aux processus de décentralisation. Ils notent avec intérêt les propositions de la Commission de soutenir la décentralisation fiscale dans les pays partenaires en améliorant les transferts financiers entre les différents niveaux de pouvoir et d'impliquer davantage les associations d'autorités locales dans la définition et la mise en place de politiques de développement.

La réalisation de ces objectifs renforcée par la possibilité de recourir à des modalités de financement novatrices devrait permettre de mener une politique de soutien au développement plus efficace et mieux adaptée aux besoins des autorités locales.

Les associations membres de la MEPLF demeureront cependant attentives à la mise en œuvre des mesures exposées dans la communication qui, elles le rappellent, ne pourront se concrétiser sans l'adoption d'un budget ambitieux pour la politique de l'UE en faveur de la coopération au développement dans le prochain cadre financier pluriannuel 2014-2020.

Contacts presse :

AMF
Marie-Hélène
GALIN

ADF
Stéphane
BUGAT

AMGVF
Sébastien
FOURNIER

FVM
Elisabeth
COQUAZ-GAROUDET

APVF
François
PANOUILLE

Tél. : 01 44 18 13 59

Tél. : 01 45 49 60 43

Tél. : 01 44 39 34 65

Tél. : 01 45 44 90 11

Tél. : le 01 45 44 64 00